

filière

ABI-BAC

Une filière AbiBac est une section linguistique qui prépare simultanément, à partir de la Seconde

- Le baccalauréat français
- la Allgemeine Hochschulreife (Abitur)

Le principe

Les élèves subissent un seul examen aménagé, comportant des épreuves en langue allemande. Ils reçoivent deux diplômes.

Ils ont le même enseignement que les autres élèves mais suivent une partie des cours en langue allemande :

- L'**histoire** et la **géographie** sont enseignées depuis la Seconde intégralement en langue allemande, sur un programme franco-allemand ; elles donnent lieu à une épreuve spécifique en deux parties au baccalauréat.
- Les élèves ont une matière supplémentaire : la **littérature allemande**, qui donne lieu à une épreuve spécifique écrite et orale à l'examen.

Cette filière est compatible avec toute série générale ES, L ou S.

Les enseignements en Seconde AbiBac

Français	4 h		
Histoire, Géographie, Éducation civique	5 h	} en langue allemande	
LV1 : allemand et littérature allemande	6 h		
LV2 : anglais	2 h	30	
Mathématiques	4 h		
Physique-Chimie	3 h	½	
Sciences de la Vie et de la Terre	1 h	½	
Éducation Physique et Sportive	2 h		
Aide individualisée (mathématiques, français)	2 h		
Enseignement d'exploration (<u>1 seul au choix</u>)			
S.E.S.	1 h	½	} Modification possible suivant la réforme des lycées : 1 seul choix SES
Espagnol LV3	3h		
Latin ou Grec	3 h		
Méthode pratique scientifique.....	1h ½		
LS : Littérature et société :	1 h ½		

Nota Bene : Aucun enseignement facultatif n'est possible dans cette section.

Échanges en famille et échanges en « tiers-lieu »

Un échange individuel, nécessitant une démarche personnelle, trouver son correspondant, d'au moins 8 semaines (Brigitte Sauzay) est obligatoire en fin de Seconde, de même que des rencontres annuelles en « tiers lieu » avec les élèves de notre lycée partenaire : *Gymnasium Siegburg Alleestrassen* de Siegburg (Rhénanie du Nord - Westphalie).

Tout candidat à la filière AbiBac s'engage à participer à toutes les rencontres, échanges et sorties en Allemagne proposés aux élèves. Le fonds de solidarité du lycée peut aider les enfants des familles modestes au financement de ces activités.

T.S.V.P. →→→

La filière ABI-BAC

délivrance simultanée du baccalauréat de l'Abitur

Dans le cadre de la coopération franco-allemande (circulaire n°87-030 du 29 janvier 1987 et de l'accord du 31 mai 1994), un accord bilatéral entre la France et l'Allemagne a permis la mise en place dans des établissements de chaque pays d'une filière dispensant une formation approfondie dans la langue du partenaire, en vue d'obtenir un double diplôme à la sortie du lycée.

Cette filière s'adresse aussi bien à de jeunes Allemands résidant en France et à des binationaux, qu'à de jeunes Français ayant acquis une bonne connaissance de l'allemand (par exemple dans des sections européennes) ou simplement ayant un bon niveau scolaire et une motivation pour la langue et la culture allemandes.

L'enseignement

L'enseignement est dispensé conformément aux programmes des divers baccalauréats, mais comporte une partie spécifique en langue allemande. Celle-ci est répartie, **de la Seconde à la Terminale**, à raison d'un horaire hebdomadaire de

- 6 h de langue et littérature allemande
- 5 h d'histoire, géographie et éducation civique sur un programme franco – allemand particulier

À partir de la Première, les élèves suivent la filière générale de leur choix (ES, L ou S) mais sont regroupés pour suivre les enseignements spécifiques dispensés en allemand. Tous les enseignements en langue allemande sont dispensés par des professeurs de nationalité allemande, titulaires des diplômes reconnus par les autorités scolaires allemandes.

Examens et diplômes

L'obtention des deux diplômes (Baccalauréat et Abitur) nécessite que les élèves subissent avec succès les épreuves du baccalauréat et les épreuves particulières en langue allemande.

À l'examen, les candidats français présentent toutes les épreuves du Baccalauréat de leur série, à l'exception de l'histoire et de la géographie qui font chacune l'objet d'une épreuve écrite en langue allemande. La note est prise en compte pour la délivrance du baccalauréat et de l'Abitur. Ils passent en outre une épreuve de littérature allemande, en langue allemande, qui n'est prise en compte que pour la délivrance de l'Abitur.

Pour obtenir les deux diplômes, il est nécessaire d'avoir la moyenne dans l'ensemble des matières présentées dans le cadre du Baccalauréat et la moyenne dans les épreuves spécifiques (histoire, géographie et littérature).

À la session 2005 en France (dernière statistique connue), 397 candidats (sur un total de 415) ont obtenu la double certification, ce qui représente un taux de réussite de 95,6 %.

L'Abi-bac donne accès de plein droit aux universités allemandes et françaises.

Recrutement

Cette section est ouverte sur dossier aux élèves étudiant l'allemand en langue vivante 1.

Les élèves s'engagent pour les 3 années d'étude au lycée (il serait choquant de prendre une place et de l'abandonner ensuite). Les entrées et sorties dans la filière en fin de Seconde doivent rester exceptionnelles et motivées.

Un dossier spécifique est constitué par le collège d'origine en fonction de la procédure et du calendrier arrêtés par les services de l'Inspection Académique. Une commission d'admission en seconde section AbiBac statuera.

Important : ce dossier ne dispense pas du dossier habituel d'orientation. Dans le cas où la candidature ne serait pas retenue, l'élève sera affecté(e) au vu de son dossier d'orientation.